



DEPPS INFOS



BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS GÉNÉRALES DE LA DEPPS - N° 0008 - Avril-Juin 2023



« Ensemble, agissons pour des établissements de santé de qualité et des professionnels engagés »

OPERATION **ZERO** CLINIQUE ILLEGALE D'ICI 2025

REGULATION ADMINISTRATIVE
MISSION DE CONTRÔLE

VISION DE LA DEPPS

★ ACCÈS À DES SOINS DE SANTÉ DE QUALITÉ ET ABORDABLES POUR TOUTE LA POPULATION DE CÔTE D'IVOIRE D'ICI À 2025,

AVEC UN SECTEUR PRIVÉ DE LA SANTÉ PERFORMANT PLEINEMENT INTÉGRÉ, DÉVELOPPÉ ET RÉSILIENT.

★ UNE CÔTE D'IVOIRE AVEC ZÉRO « CLINIQUE » ILLEGALE D'ICI À 2025 DANS LE BUT DE RENFORCER LA MISE À DISPOSITION D'ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES PRIVÉS DE QUALITÉ EN CÔTE D'IVOIRE.

Réduire à 0% le taux des ESPr illégaux « piqueries » à l'horizon 2025.

En Côte d'Ivoire, on dénombre plus de trois mille (3000) établissements sanitaires privés. L'ouverture de ces établissements sanitaires privés est soumise à une procédure selon le **décret N° 96-878 du 25 octobre 1996 fixant les conditions d'autorisation et d'immatriculation pour l'installation des professions de santé dans le secteur privé**. Malgré ces dispositions, 92% des établissements sanitaires privés en Côte d'Ivoire exercent dans l'illégalité, selon la cartographie des établissements sanitaires privés (ESPr) établie par la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) en 2021. Un taux de clandestinité très alarmant au regard de l'importance du secteur privé qui représente 40% de l'offre de soins.

La qualité des soins et services de santé offerts alors à la population ivoirienne par ces établissements sanitaires privés clandestins dont la plupart peuvent être qualifiés de « **piqueries** » demeure un souci permanent pour le ministère de la santé, de l'hygiène publique et de la couverture maladie universelle.

Face à cette problématique des ESPr illégaux qui mettent en danger la santé des populations, une opération d'assainissement dénommée **Opération Zéro « clinique » illégale d'ici 2025** a été lancée depuis le 5 octobre 2022 par le Ministre de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture maladie universelle, **Monsieur Pierre DIMBA**, à travers la DEPPS placée sous la direction de **Dr Marie-Josèphe BITTY**.

Piloté par la Sous-Direction de la Règlementation et du Contrôle des Etablissements Sanitaires Privés (S/DRESP) à travers son Service Contrôle, l'Opération Zéro « clinique » illégale d'ici 2025 a pour objectif de réduire à 0% le taux des ESPr illégaux à l'horizon 2025.

Pour l'atteinte de cet objectif, plusieurs actions ont déjà été engagées par la DEPPS. Il s'agit de :

- La **sensibilisation des Promoteurs/Propriétaires** des « cliniques » illégales à **régulariser la situation administrative** de leurs établissements
- L'ouverture d'un **guichet unique** pour l'instruction des demandes d'agrément dénommé **Guichet d'Agrément des Entreprises Sanitaires de Côte d'Ivoire**
- La mise en place de **l'Observatoire Digital du Secteur Privé de la Santé**,
- La mise en service d'une plateforme numérique : **www.depps.sante.gouv.ci**.
- Le **renforcement du contrôle** avec démantèlement des « cliniques » et des réseaux illégaux.

Arrivé au terme de la phase de sensibilisation, avec l'appuis de UCP/BM, la DEPPS a procédé à des **opérations de contrôles intensifs** dans les **Régions et Districts Sanitaires de la Côte d'Ivoire**.

Il est donc nécessaire d'intensifier les contrôles sans relâche afin d'atteindre l'objectif de **Zéro « clinique » illégale d'ici 2025**.



ROBE DEGUY SAMUEL

Ingénieur des Techniques Sanitaires,
option Santé Publique
Chef de service contrôle des
établissements sanitaires privés

DEPPS INFOS

Bulletin Trimestriel
d'Informations Générales de la
DEPPS



**DIRECTION DES
ETABLISSEMENTS PRIVES ET
DES PROFESSIONS SANITAIRES**

Adresse :

Immeuble les « Bambous » 4,
Avenue Angoulvant, face au Bloc
ministériel - ABIDJAN-PLATEAU

Directeur de Publication :

Dr Marie-Josèphe BITTY

Comité de Rédactions :

Mme KOUAME Léontine
Mme FOBAH Céline Desrudys
Mme KOUAME Salamatou
Mlle TAYORO Grâce Christine
Mr Coulibaly Adama

Infographie et Mise en page :

Mr KOUASSI Jacques

Diffusion :

Service de Communication,
d'Archives, de Documentation et
Informatique (SCADI).

Contact :

05 75 45 57 57

SOMMAIRE

EDITORIAL

PAGE : 2

LE GRAND ANGLE

 MISSION DE CONTRÔLE DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES PRIVES

PAGE : 4-5

 RENCONTRE AVEC LES PROMOTEURS DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES PRIVES

PAGE : 6-7

DEPPS INFOS

 PREMIERE SESSION DU COMITE DE RECENSEMENT DES OPTICIENS-LUNETIERS
ET OPTOMETRISTES DE COTE D'IVOIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

PAGE : 8

 REUNION DU COMITÉ DE RECENSEMENT DES ORTHOPHONISTES

PAGE : 9

 PREMIERE SESSION DU COMITE DE RECENSEMENT DES MASSO KINESITHERAPEUTES
DE COTE D'IVOIRE

PAGE : 10

 CHOIX DE POSTES DES INTERNES DES HÔPITAUX DE CÔTE D'IVOIRE POUR
LE DEUXIEME SEMETRE DE L'ANNEE 2023

PAGE : 11

 DIGITALISATION STRUCTURELLE / LE CNTIG AUX COTES DE LA DEPPS

PAGE : 12

 UCP-DEPPS/FORMATION DES AGENTS SUR LES VBG ET LE CODE DE CONDUITE

PAGE : 14

 DCRP/RENFORCEMENT DE CAPACITES DES AGENTS DU SERVICE COMMUNICATION
ARCHIVES DOCUMENTATION INFORMATIQUE (SCADI)

PAGE : 15

FOCUS SANTE

 POLES REGIONAUX D'EXCELLENCE SANTE (PRES)

PAGE : 16

BON A SAVOIR

PAGE : 18

MISSIONS DE CONTROLES DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES PRIVES

Dans le souci d'assainir le secteur privé sanitaire et permettre aux populations d'avoir accès aux établissements et services de santé de qualité, le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle à travers, la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a lancé depuis le 05 Octobre 2022 l'**Opération Zéro "clinique" illégale d'ici 2025**. Cette opération a commencé par une sensibilisation suivie d'une campagne de régularisation administrative qui s'est achevée en Février 2023.

Depuis Mars 2023 des contrôles intensifs sont menés sur l'ensemble du territoire National en vue de contrôler l'existence légale des Etablissements, de fermer les "cliniques" clandestines et de démanteler les réseaux.

La région du **Sud-Comoé** a été celle qui a accueilli les premières missions de contrôle des établissements sanitaires privés. Ces missions qui se sont déroulées du 27 février au 03 Mars 2023 ont concerné plusieurs Etablissements Sanitaires Privés (ESPr) dans les quatre districts sanitaires que compte la région à savoir **Aboisso, Adiaké, Grand-Bassam et Tiapoum**.

Le contrôle a consisté à vérifier la régularité administrative des établissements sanitaires privés, la qualité et la présence du responsable médico-légal par rapport au niveau d'intervention, le nombre et la qualité des ressources humaines, l'état d'hygiène de l'établissement et de son environnement. Sur les 79 établissements contrôlés, 1 seul possède une autorisation d'ouverture et d'exploitation. Les 78 autres ont été fermés immédiatement pour certains et mis en demeure pour d'autres, pour un délai de 20 jours en raison d'un manque d'arrêté d'autorisation et les conditions d'hygiène ne respectant pas les normes sanitaires.

Après le **Sud Comoé**, le cap est mis sur les régions **d'Abidjan 1** et de **l'Agneby-Tiassa** du 24 au 28 Avril. Au cours de ces contrôles qui ont mobilisé 08 équipes dans 06 districts sanitaires (**Abobo, Anyama, Yopougon, Agboville, Tiassalé et Sikensi**), 420 structures ont été visitées dont 309 à Abidjan 1 et 111 dans l'Agneby-Tiassa parmi lesquelles seulement 15 ont une autorisation d'exercice contre 405 non autorisées.

Le constat est le même dans les régions **d'Abidjan 2** et de la **Mé** où les équipes de la DEPPS ont fait une inspection dans 09 districts sanitaires (**Adjamé-Plateau-Attécoubé, Cocody-Bingerville, Treichville-Marcory, Koumassi, Port-Bouët Vridi, Adzopé, Akoupé, Alépé, Yakasse-Attobrou**) du 08 au 12 Mai 2023.

LE GRAND ANGLE

A l'issue de ces contrôles, il ressort que 269 ESPr sur 291 (211 à Abidjan 2 et 80 dans la Mé) ne disposent pas d'autorisation d'exercice et d'exploitation, et exercent donc dans l'illégalité.

Dans les régions de la Nawa (Soubré, Meagui, Buyo, Gueyo), du Moronou (Bongouanou, Arrah, M'batto) et du Loh-Djiboua (Divo, Lakota, Guitry) qui ont constitué la dernière étape de cette première phase des missions de contrôle des équipes de la DEPPS, 332 établissements ont été contrôlés dont 157 dans la Nawa, 127 dans Loh-Djiboua et 48 dans le Moronou. Suite à ces contrôles, 323 établissements sont non autorisés et seulement 09 sont autorisés.

Le secteur sanitaire privé représentant environ 50% de l'offre de soin en Côte d'Ivoire, il est important pour l'Etat d'assainir le milieu et ainsi offrir des soins et des services de qualités aux populations.

N° MISSION	REGION SANITAIRE	CONTROLES	AUTORISES	NON AUTORISES	FERMES	MISE EN DEMEURE
MISSION 1 ET 2	SUD COMOE	79	1	78	42	37
MISSION 3	ABIDJAN 1	309	10	299	67	174
MISSION 4	AGNEBY-TIASSA	111	5	106	71	25
MISSION 5	ABIDJAN 2	211	15	196	51	54
MISSION 6	LA ME	80	7	73	34	23
MISSION 7	LA NAWA	157	4	153	106	27
MISSION 8	LOH-DJIBOUA	127	3	124	62	9
MISSION 9	MORONOU	48	2	46	23	6
TOTAL	8	1122	47	1075	456	355



RENCONTRE AVEC LES PROMOTEURS DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES PRIVES



Une centaine de promoteurs et professionnels d'établissements sanitaires privés prennent d'assaut les locaux de la DEPPS

Suite aux missions de contrôle menées par les agents de la DEPPS, plusieurs responsables de structures privées de santé se sont rendus à la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) pour répondre à leurs convocations.

En effet, dans le cadre de l'**Opération zéro "clinique" illégale d'ici 2025** initiées par le Ministère de la Santé de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle avec l'appui du gouvernement de Côte d'Ivoire, des missions de contrôles intensifs des établissements sanitaires privés sont menées par les équipes de la DEPPS depuis le début du mois de Mars 2023.

Des agents de cette direction ont procédé aux contrôles des établissements sanitaires privés lors des missions menées sur le terrain pour interpeller les promoteurs à être dans la légalité. C'est à la suite des missions de contrôle effectuées dans ces régions et qui ont vu la fermeture ou la mise en demeure de leurs établissements de santé que des promoteurs et professionnels se sont rendus en grand nombre à la DEPPS. Il faut noter que les motifs de convocation diffèrent d'un établissement à un autre, il est donc important d'analyser les dossiers au cas par cas en vue de donner des orientations spécifiques à chaque établissement.

Recevant les différents promoteurs, **Dr BITTY Marie-Josèphe**, Directrice de la structure, qui a déclaré dans son intervention, ne plus vouloir de « clinique illégale d'ici 2025 » tout en exigeant que tous les établissements aient leurs dossiers légaux avant la prochaine visite de conformité.

C'est en moyenne une quarantaine de promoteurs qui se succèdent chaque jour à la DEPPS depuis le début des contrôles, pour instruire leurs dossiers en vue d'entamer le processus de régularisation administrative.



OPERATION ZERO
CLINIQUE ILLEGALE
D'ICI 2025

Lancement officiel de la plateforme E-DEPPS : www.depps.sante.gouv.ci

et inauguration du **GUICHET DES AGRÉMENTS DES ENTREPRISES SANITAIRES PRIVÉES**

« Ensemble, agissons pour des établissements de santé de qualité et des professionnels engagés »

**PREMIERE SESSION DU COMITE DE RECENSEMENT DES OPTICIENS-LUNETIERS
ET OPTOMETRISTES DE COTE D'IVOIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

La Première session du comité de recensement des Opticiens-Lunetiers et Optométristes de Côte d'Ivoire au titre de l'année 2023 a eu lieu ce jeudi 13 avril 2023 à la salle de réunion de la DEPPS.

L'objectif de la réunion est d'établir la liste des opticiens habilités à exercer en Côte d'Ivoire pour l'année 2023. A cet effet, 52 nouvelles demandes d'inscription au registre des opticiens-Lunetiers et Optométristes ont été analysées en vue de validation. L'analyse des dossiers a porté sur l'authenticité des diplômes et la complétude des dossiers fournis.

Après analyses, 36 dossiers ont reçu un avis favorable, 13 ont été ajournés pour incomplétude et vérification de l'authenticité du diplôme et 03 dossiers ont été rejetés. Cette rencontre a vu la participation de plusieurs structures notamment la Sous-Direction chargée des Professions Sanitaires et celle chargée de la Règlementation et du contrôle des Etablissements Privés de la DEPPS, mais également la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC), le Conseil National des Métiers de l'Optique de Côte d'Ivoire (CSMOCI), le Syndicat National des Opticiens de Côte d'Ivoire (SYNOPCI), la structure de formation des Opticiens (ISFOP-OPTIQUE) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique à travers la Direction de l'Orientation et des Examens (DOREX).



REUNION DU COMITÉ DE RECENSEMENT DES ORTHOPHONISTES

Ce jeudi 08 juin 2023 à la salle de conférence du guichet de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS), s'est tenue la première session du comité de recensement des orthophonistes de Côte d'Ivoire au titre de l'année 2023.

Cette réunion avait pour objet l'établissement de la liste 2023 des orthophonistes habilités à exercer en Côte d'Ivoire à travers la vérification de la complétude des dossiers, l'examen des éléments du dossier et l'authenticité des diplômes des candidats.

Après avoir souhaité la traditionnelle bienvenue aux participants, Mme ASSOH Chef du Service Coordination-Suivi des Professions Sanitaires qui présidait à cette rencontre a soumis à analyse 11 dossiers de demande d'inscription 2023 au registre des orthophonistes.

Les résultats de cette analyse montrent que 3 dossiers sur 11 ont été validés donc seront de facto inscrits sur la liste 2023 des orthophonistes de Côte d'Ivoire. Concernant les 8 autres dossiers, les requérants ont obtenu des avis favorables, cependant sous réserve de certification de leurs diplômes.

Il faut savoir que l'orthophonie est une profession de santé qui relève de la famille des métiers du soin. L'objectif de l'orthophonie est de prévenir, évaluer et traiter les troubles du langage et de la communication.



**PREMIERE SESSION DU COMITE DE RECENSEMENT
DES MASSO KINESITHEREPEUTES DE COTE D'IVOIRE**



Conformément aux dispositions du Décret N°97-699 du 10 Décembre 1997, réglementant l'exercice de la profession de Masso Kinésithérapeute en Côte d'Ivoire, le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) à Travers la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) établit la liste des professionnels habilités à exercer cette profession.

A cet effet, la première session du comité de recensement et d'inscription au registre des Masso Kinésithérapeutes au titre de l'année 2023 s'est tenue ce Vendredi 23 Juin 2023 dans la salle de conférence de la DEPPS.

Ainsi, 08 demandes, sur les 25 qui ont été instruites, ont été validées et inscrites au registre des Masso Kinésithérapeutes habilités à exercer en Côte d'Ivoire. En ce qui concerne les 17 demandes restantes, 05 ont obtenu un avis favorable sous réserve de la complétude de dossiers et 12 avis défavorables.

Une cérémonie de remise de cartes professionnelles est prévue dans les prochains jours.



CHOIX DE POSTES DES INTERNES DES HÔPITAUX DE CÔTE D'IVOIRE POUR LE DEUXIEME SEMETRE DE L'ANNEE 2023



Le choix des postes des internes des hôpitaux de Côte d'Ivoire pour le compte du deuxième semestre de l'année 2023 a débuté le lundi 26 juin 2023.

Ce choix, à la différence de celui du premier semestre, se tient par visio-conférence réduisant le déplacement des internes (pour permettre la continuité de service) et des personnels d'organisation.

Dans la matinée du lundi 26 juin 2023, les internes de Médecine de 4ème année de Bouaké ont ouvert le bal des choix, suivis par les internes de 4ème année de Médecine Abidjan. Dans l'après-midi ce sont les internes de Pharmacie (4ème année à la première année), au nombre de 44, qui ont effectué leurs choix.

Le mardi 27 juin 2023, les internes de 3ème année (au nombre de 86) issus du concours National de l'année 2020 ont effectué leurs choix.

Ces choix prendront fin le jeudi 29 juin 2023 avec les internes de 2ème et 1ère année (au nombre de 83) issus du concours national de médecine.

Pour rappel, Les internes des hôpitaux sont recrutés par le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle pour apporter un appui au système de santé.

Au total, **deux cent quatre-vingt-et-un (281) internes** seront mis à la disposition des Centres hospitaliers et Universitaires, des instituts spécialisés, des laboratoires et des hôpitaux privés pour assurer la prise en charge des populations.

DIGITALISATION STRUCTURELLE / LE CNTIG AUX COTES DE LA DEPPS



Une délégation du Comité National de la Télédétection et de l'Information Géographique (CNTIG) s'est rendue à la Direction Des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) le jeudi 08 Juin 2023 pour une rencontre d'information et d'échanges avec les agents de ladite direction. Elle a été reçue par la Directrice, Dr Bitty Marie-Josèphe et ses collaborateurs. La cheffe de délégation, Mme AKE, a indiqué que cette visite a pour objectif de s'imprégner de la cartographie des Etablissements Sanitaires Privés réalisée par la DEPPS.

A la suite d'une présentation de la DEPPS, de ses missions et de ses acquis faits par la Directrice, les deux parties se sont engagées à explorer la possibilité d'établir une collaboration en vue d'aider la DEPPS à avoir une meilleure cartographie des structures sanitaires privées sur l'ensemble du territoire national ;

Le CNTIG est expert en **systèmes d'informations géographiques, de la télédétection et des applications cartographiques** couplées avec les **nouvelles technologies d'information**. Il accompagne et conseille stratégiquement les structures étatiques et leurs divers démembrements dans la mise en œuvre de leurs projets de développement et de modernisation à l'aide des outils géospatiaux. Il couvre principalement le secteur des technologies de la géo information, de la cartographie, la télédétection et les domaines connexes à l'application de la géomatique. Au terme des échanges, un état des lieux a été fait sur le site internet de la DEPPS.





TEAMS DEPPS

Parce que vous partagez nos valeurs que vous nous faites confiance à juste titre*

TRAVAIL-INTÉGRITÉ-TRANSPARENCE-RESPONSABILITÉ ET ESPRIT D'ÉQUIPE



Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Angoulvant, face au Bloc ministériel - ABIDJAN-PLATEAU
B.P. V 16 ABIDJAN - Tél : 27 20 32 46 32 / 27 20 22 83 34 / 07 87 58 90 25



<https://depps.sante.gouv.ci> - E-mail : secretariatdeps2@gmail.com



[alerteinfocliniqueci](#)



Observatoire Digitale : 05 75 45 57 57

UCP-DEPPS / FORMATION DES AGENTS SUR LES VBG ET LE CODE DE CONDUITE



Un atelier de formation des agents de la DEPPS sur le code de conduite individuel s'est tenu à la salle de réunion de la DEPPS le mercredi 19 avril 2023. Cet atelier vise à renforcer les connaissances et les capacités des agents de la DEPPS sur les violences basées sur le genre et la corruption. Après le mot d'ouverture de Madame la Directrice de la DEPPS, monsieur AMON Dongo a situé le contexte de cette formation.

En effet, le code de conduite individuel s'impose à tout acteur impliqué dans les activités ou projets bénéficiant d'un financement de l'UCP Banque Mondiale. Ainsi, avant de soumettre ce code à la signature des agents de la DEPPS, il est important de les former et de les instruire **sur les violences basées sur le genre et la corruption**, thèmes centraux du code de conduite individuel.

Le genre se fonde sur des grands principes que sont, la **liberté**, l'égalité, la **justice** et la **dignité**. La violence basée sur le genre est **l'ensemble des actes nuisibles, dirigés contre un individu ou un groupe d'individus en raison de leur identité de genre**. En d'autres termes la violence basée sur le genre est **tout acte préjudiciable perpétré contre la volonté d'une personne lorsque cela est basé sur les différences socialement attribuées (c.-à-d. le genre) entre les hommes et les femmes**.

Cet acte peut se produire en public ou en privé et prend racine dans les inégalités entre les sexes, les déséquilibres de pouvoir et les normes et pratiques traditionnelles néfastes à l'encontre des femmes et des filles. Pour déterminer si un incident ou un acte est une VBG, il faut le contextualiser en vérifiant si cet incident reflète et/ou renforce les rapports de force inégaux entre hommes et femmes.

La seconde session de la formation a porté sur la lutte contre la corruption. A cet effet, les participants ont pris connaissance de l'ordonnance n°2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la sensibilisation des agents publics que sont le personnel de la DEPPS sur les implications liées à la corruption dans l'exercice de leur mission.

Au terme des échanges, Madame le Directeur de la DEPPS, a félicité les formateurs pour la qualité de la formation. Elle a également félicité les agents de la DEPPS pour leur écoute attentive à cette formation.

Avant de mettre fin à la séance de formation, chaque agent a été invité à signer le code de conduite individuel après une lecture entière dudit code.

DCRP/RENFORCEMENT DE CAPACITES DES AGENTS**DU SERVICE COMMUNICATION ARCHIVES DOCUMENTATION INFORMATIQUE (SCADI)**

Pour répondre à la vision de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) d'insuffler une nouvelle dynamique à travers sa promotion et sa digitalisation, une formation a été organisée à l'endroit des agents du service communication en vue d'un renforcement de capacités.

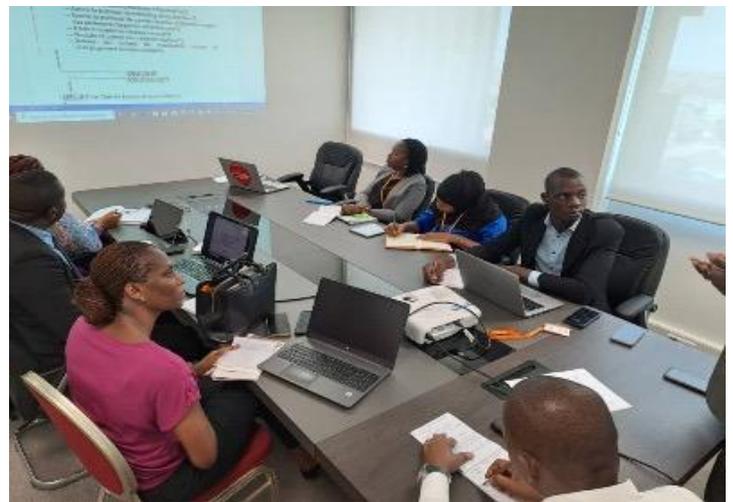
Cette initiative s'est faite avec la collaboration de la Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP) sur les thèmes suivants :

1. Stratégie de communication
2. Stratégie digitale
3. Gestion des relations presse
4. Communication interne
5. Production audio visuelle
6. Ecriture journalistique

Il s'agit de donner des formations de bases aux agents dudit service. C'est dans ce cadre que s'est tenue du 05 Avril au 03 mai 2023 une formation approfondie avec des thèmes bien précis concernant la communication à la DCRP qui a regroupé huit (8) agents de la DEPPS.

Pendant un (1) mois, la formation de base a tourné essentiellement sur quelques axes à savoir : la gestion des réseaux sociaux (Facebook, Instagram etc.), les presses écrites et les presses en ligne, l'importance de la mise en place d'une bonne Communication Interne dans une structure, le Community management, la photographie, le montage vidéo, etc.

A travers des échanges enrichissants appuyés par des exemples les apprenants ont pu acquérir de nouvelle connaissance.



POLES REGIONAUX D'EXCELLENCE SANTE



Dans un arrêté signé le 2 mai 2023 à Abidjan, le ministre de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture maladie universelle, Pierre N'gou Dimba, a procédé à la création de 10 pôles régionaux d'excellence santé (PRES) dans la pyramide sanitaire en Côte d'Ivoire. M. Dimba a défini le PRES comme étant une organisation fonctionnelle permettant une prise en charge holistique et de qualité de la population sur la base de la mutualisation de ressources de plusieurs structures sanitaires d'une ou de plusieurs régions sanitaires. Le PRES veille à garantir aux populations de son aire d'influence tous les services de santé, globaux, spécialisés, continus, intégrés et efficaces dans une approche de continuum de soins à travers les différents niveaux de la pyramide sanitaire, précise l'arrêté. L'établissement support du PRES se situe dans la ville dont le nom lui est attribué. Il a pour rôle de mutualiser les moyens et les compétences des différentes structures de santé afin d'améliorer le système de soins, de limiter le cloisonnement entre et au sein des services et des structures de santé dans leur aire géographique d'influence, d'améliorer la coordination et la coopération entre les différents opérateurs et acteurs du secteur de la santé dans leurs géographiques d'influence et de limiter les évacuations sanitaires.

Source : A.I.P

LES 10 POLES REGIONAUX SANITAIRE

- **PRES ABENGOUROU**, comprenant les directions de la santé de l'Indenie Djaublin, du Moronou et de l'Iffou.
- **PRES ABIDJAN**, qui regroupe les directions régionales de la santé d'Abidjan 1 et Abidjan 2, de l'Agnébi-Tiassa, des Grands ponts, de la Mé et du Sud Comoé.
- **PRES BONDOUKOU**, comprend les directions régionales de la santé du Boukani et du Gontougou.
- **PRES BOUAKE**, comprend les directions régionales de la santé du Gbèkè, du Béré et du Hambol.
- **PRES DALOA**, comprend les directions régionales de la santé du Haut Sassandra et du Worodougou.
- **PRES KORHOGO**, comprend les directions régionales de la santé du Tchologo et du Poro.
- **PRES MAN**, comprend les directions régionales de la santé du Cavally, Guemon, du Tonpki et du Bafing.
- **PRES ODIENNE**, comprend les directions régionales de la santé de la Bagoué du Folon et du Kabadougou.
- **PRES SAN-PEDRO**, comprend les directions régionales de la santé du Gboklè, de la Nawa et de San-Pédro.
- **PRES YAMOOUSSOUKRO**, comprend les directions régionales de la santé du Belier, de la Marahoué, du N'zi, du Loh-Djiboua et du Gôh.



PARTENAIRES



Couverture Maladie Universelle

COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

Cotisation 1000 F / mois

J'AI RETIRÉ
MA CARTE CMU
ET TOI ?



Christelle 19 ans, étudiante



Étudiant enrôlé, viens retirer ta carte et bénéficie de soins de qualité dans un centre de santé agréé CMU

Enrôlement en cours, pré-enrôlement sur www.ipscnam.ci et sur l'appli E-CMU  N° VERT 800 00 900  



Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle

BONNE NOUVELLE POUR LES ASSURÉS CMU

DÉSORMAIS LES MALADIES TELLES QUE L'HYPERTENSION ARTÉRIELLE ET LE DIABÈTE SONT PRISES EN CHARGE PAR LA CMU

• LA LISTE DES MÉDICAMENTS GARANTIS PAR LA CMU A ÉTÉ ACTUALISÉE EN LIEN AVEC LES PATHOLOGIES DES SPÉCIALITÉS CITÉES.

POUR TOUTE INFORMATION OU RÉCLAMATION, CONTACTEZ-NOUS GRATUITEMENT AU : 800 00 900 / INFO@IPSCNAM.CI / [@CNAMCMU](https://www.facebook.com/CNAMCMU)





COMMENT UNE INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET L'EXPERTISE D'UNE EQUIPE MÉDICALE SAUVENT LA VIE D'UNE FEMME DE 32 ANS À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE SOUBRÉ.

Référencée à l'hôpital général de Soubré, une femme enceinte devrait être évacuée d'urgence dans un établissement sanitaire de référence pour une opération chirurgicale suivie d'une transfusion sanguine. Pour cause, elle a été diagnostiquée d'une grossesse extra utérine rompue.

Heureusement, le Ministère en charge de la Santé a initié la distribution des poches de sang par drone. Dame N.A.A a donc été complètement prise en charge au sein même de l'hôpital général de Soubré grâce à une livraison rapide des poches de sang par DRONE.

Pour information, la phase pilote de ce projet innovateur initié par le Ministre Pierre Dimba a démarré depuis le 2 mars 2023 depuis le hub de Zipline à Daloa dans la zone du centre-ouest du pays.

L'objectif majeur de cette initiative est de limiter au maximum les cas de décès "évitables" surtout ceux qui sont due au manque de sang et en particulier chez le couple mère-enfant.

Source : MSHP-CMU

LE PREMIER BATEAU AMBULANCE DE LA CÔTE D'IVOIRE INAUGURE A ASSINIE.

Le Jeudi 1er juin 2023, la commune d'Assinie dans le District sanitaire d'Adiaké a abrité la cérémonie d'inauguration du 1er bateau ambulance de la Côte d'Ivoire.

Cet engin naval médicalisé offert par la mairie d'Assinie servira à l'évacuation des patients référés au Centre de Santé Urbain d'Assinie ou de l'hôpital général d'Adiaké.

Un ouf de soulagement pour les populations des 12 villages résidants sur l'île se trouvant entre la lagune et l'océan Atlantique dont le village d'Assinie France.

Représentant le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, Mr Pierre Dimba à cette cérémonie, la directrice de cabinet adjointe Dr Soltié Coulibaly a aussi procédé à la pose de la première pierre de l'hôpital général d'Assinie.

Source : MSHP-CMU





NOS CONTACTS



DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PRIVES ET DES PROFESSIONS SANITAIRES



Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Angoulvant, face au Bloc ministériel - ABIDJAN-PLATEAU
B.P. V 16 ABIDJAN - Tél : 27 20 32 46 32 / 27 20 22 83 34 / 07 87 58 90 25



<https://depps.sante.gouv.ci> - E-mail : secretariatdeps2@gmail.com



alerteinfocliniqueci



Observatoire Digitale : 05 75 45 57 57

GUICHET DES AGREMENTS DES ENTREPRISES SANITAIRES PRIVEES



Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Angoulvant, face au Bloc ministériel - ABIDJAN-PLATEAU
B.P. V 16 ABIDJAN - Tél : 27 20 32 46 32 / 27 20 22 83 34 / 07 87 58 90 25



<https://depps.sante.gouv.ci> - E-mail : guichetagrementdepps@gmail.com



alerteinfocliniqueci



Observatoire Digitale : 05 75 45 57 57

Secrétariat Guichet : 01 71 73 71 38

Secrétariat Site Web : 05 66 05 60 60

NUMERO VERT DU MSPHCMU : 143



Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle